

Mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée générale

15 juin 2022 – Les actionnaires de la société Toosla sont invités à participer à l'Assemblée générale mixte, qui se tiendra le jeudi 30 juin 2022 à 9 heures, dans les locaux de la Société au 42 Boulevard Sébastopol à Paris (75 003). L'avis préalable de réunion comprenant l'ordre du jour et le texte des résolutions qui seront proposées au vote des actionnaires a été publié dans le BALO du 25 mai 2022.

Les documents préparatoires et informations relatifs à l'Assemblée Générale sont tenus à la disposition des actionnaires conformément aux dispositions légales et règlementaires en vigueur. Pour plus d'informations, les actionnaires sont invités à consulter la rubrique « Documents » du site internet de la société www.toosla-bourse.com

À propos de TOOSLA

Créé en 2016, Toosla a pour ambition de devenir un acteur majeur de la « révolution » de la mobilité en réenchantant en profondeur la location courte durée de véhicules. Son objectif : lever tous les « irritants » du secteur grâce à son modèle sans agence et son application. Il offre une expérience client entièrement digitale, aux procédures simplifiées et sécurisées. Sa promesse client se distingue par un modèle de voiture et d'options garantis, une disponibilité permanente (24h sur 24 et 7 jours sur 7) et une mise à disposition libre-service sans attente du véhicule.

Toosla propose une flotte de près de 400 véhicules sur 12 stations à Paris, à Neuilly-sur-Seine et – depuis mai 2021 – à Madrid. En 2021, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires de 4,1 millions d'euros.

Toosla est coté sur Euronext Growth® Paris (Code mnémonique : ALTOO – Code ISIN : FR00140062B9).

Retrouvez toute l'information financière de Toosla sur
www.toosla-bourse.com

Contacts

Toosla – Relations Investisseurs
Margaux Rouillard
toosla@actus.fr - 01 53 67 36 32

Toosla – Relations Presse
Déborah Schwartz
dschwartz@actus.fr - 01 53 67 36 35